



## COMMUNIQUÉ

Pour diffusion immédiate

### **Objet : Mise à jour de l'offre de service en date du 19 mars 2020**

**Saint-Damien, 19 mars 2020-** En cohérence avec les directives et recommandations des différentes instances gouvernementales, Action Jeunesse Côte-Sud a mis en place des mesures préventives pour contrer les risques de propagation de la COVID-19. Ces mesures amènent ainsi l'organisme à réduire ses services au minimum. Par souci de santé publique et par respect pour notre clientèle, pour nos nombreux partenaires et pour les employés, la situation actuelle nous oblige à restreindre les contacts en personne et à favoriser la communication par courriel ou par téléphone.

### **En suspens jusqu'au 30 mars 2020 :**

- Mesures découlant de la LSJPA ou du Code de procédure pénale se déroulant au sein de la communauté (travaux bénévoles et compensatoires, dédommagements financiers)
- Mesures découlant de la LSJPA ou du Code de procédure pénale nécessitant des rencontres, individuelles ou de groupe (développement des habiletés sociales, médiations)
- Toutes interventions nécessitant des rencontres, individuelles ou de groupe
- Service de médiation citoyenne
- Représentations externes par des membres l'équipe (formations, présentations, comités de travail) et rencontres de travail internes
- Tout projet se déroulant en milieu scolaire

### **Services maintenus en favorisant le télétravail :**

- Réception du courrier interne et ouverture des dossiers
- Prise en charge des demandes de consultations de personnes victimes
- Interventions minimales pouvant se réaliser par courriel ou par téléphone
- Prise de messages et retour d'appels

Plusieurs partenaires socio-judiciaires sont également touchés par la situation actuelle et sont appelés à prendre des mesures pour adapter leurs services aux diverses recommandations. Nous travaillerons en concertation avec eux afin de minimiser les impacts de ces mesures exceptionnelles.

Majorie Asselin, Directrice générale